



Droit au compte

Par rvb75

Bonjour, après avoir perdu mon travail je me retrouve avec un découvert.
la banque à ainsi bloqué ma carte et tout moyen de retrait.

je voudrai donc savopir si dans ces circonstances, je peux exercer mon droit au compte auprès de la banque française ??

Car j'ai lu qu'il faille ne pas avoir de compte.

Ne pouvant utilisé le mien, est ce que je rentre dans cette condition ??

merci de votre retour.

Cordialement.

Par TUT03

Bonjour

avez vous demander un échéancier à votre banque pour régulariser le découvert et ainsi reprendre un fonctionnement normal ?

avez vous pris contact avec une assistante sociale qui peut vous aider à établir un budget incluant le remboursement de vos dettes ? ou à déposer un dossier auprès de la commission de surendettement ?

parce que pour l'instant, vous avez un compte bancaire